

ABONNEMENT.

Saumur :
 1 an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 En au. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restriction dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Décembre 1882.

BULLETIN

La guerre au cléricisme que les répu-
 blicains déclaraient avec tant d'éclat, en pro-
 testant de leur respect pour la Religion,
 n'était qu'un prétexte pour masquer leur
 haine contre toute idée religieuse.

Les naïfs qui s'étaient laissés prendre à
 ces trompeuses paroles, ont dû être promp-
 tement désabusés. Après la guerre aux con-
 grégations, nous avons eu la guerre aux
 chapelles, la guerre aux Croix, la guerre
 aux écoles chrétiennes. Nous avons au-
 jourd'hui la guerre au nom de Dieu lui-
 même.

On se rappelle les faits qui se sont pas-
 sés, il y a quelques mois, dans plusieurs
 cours d'assises où des jurés et des témoins
 refusèrent avec ostentation de prêter ser-
 ment, parce qu'ils ne croyaient pas à l'exis-
 tence de Dieu. La formule du serment bles-
 sait leur conscience, prétendaient-ils. En
 même temps, les journaux radicaux fai-
 saient tapage, et une proposition de loi ten-
 dant à la suppression du serment judiciaire
 était déposée par un groupe d'énergumènes
 de la Chambre. C'était évidemment une
 campagne préparée de longue main dans le
 but de froisser les consciences par de nou-
 velles attaques.

La Chambre des députés n'osa pas sup-
 primer radicalement le serment judiciaire,
 elle eut une sorte de respect humain, et,
 par une de ces transactions ineptes, dont
 elle a le secret, elle se contenta de rayer le
 nom de Dieu de la formule sacramentelle,
 sans s'apercevoir que du même coup elle
 détruisait le serment, qui emporte dans son
 essence même l'idée religieuse. Elle vota
 également l'enlèvement des emblèmes reli-
 gieux du prétoire. La haine du Crucifix est
 décidément la maladie incurable des répu-
 blicains.

Le Sénat avait à se prononcer lundi dans
 cette grave question. Elle a donné l'occa-
 sion à M. Allou de faire ses débuts à la
 tribune du Luxembourg. L'éminent avocat
 a défendu avec l'autorité que lui donne sa
 pratique du barreau la formule si grande et
 si belle du serment actuel. Il en a montré
 toute la majesté et a prouvé, en termes élo-
 quents, le tort que sa suppression porterait
 à l'accusé.

Mais une des raisons qui a certainement
 le plus frappé la majorité du Sénat, a été
 sans nul doute la démonstration de l'inutili-
 té du projet de loi et du dommage que son
 adoption porterait à nos institutions judi-
 ciaires. « Nous avons fait, a-t-il dit, assez
 de concessions aux partis extrêmes ; il con-
 vient d'en faire quelques-unes aux conscien-
 ces honnêtes et aux esprits droits et géné-
 reux. » De telles paroles trouveront-elles un
 écho dans le cœur de ces hommes que l'es-
 prit de parti aveugle et qui malgré tout ne
 seront jamais que des hommes d'opposi-
 tion ?

Pour répondre à M. Allou, il fallait un
 autre orateur que M. Devès. Ce mauvais
 ministre, à la voix désagréable, à la parole
 difficile, ne parle même pas français. Sen-
 tant sans doute son incontestable infériorité,
 M. Devès s'est constamment retranché
 derrière les anabaptistes, répétant sans
 cesse que, puisqu'on admettait que les ana-
 baptistes ne prennent pas Dieu à témoin,
 on ne pouvait non plus admettre que les
 libres-penseurs fussent forcés de jurer dans
 la formule actuelle.

Le ministre de la justice ne réfléchissait
 pas qu'il n'y a pas parité dans la situation.
 Quand on demande à un homme apparte-
 nant à une croyance qui a sa forme caracté-
 risée de serment religieux de prêter un ser-
 ment conforme à des principes religieux
 différents, nous comprenons l'hésitation,
 elle est inspirée par un sentiment respecta-
 ble. Mais le libre-penseur, quel intérêt
 peut-il avoir, puisqu'il ne croit à rien ?

La discussion prend au Sénat une tournure
 sérieuse ; espérons que la Chambre
 haute comprendra l'inutilité et le danger de

mesures aussi basses et aussi mesquines
 que la modification du serment judiciaire.

Les déficits.

Tout est déficit dans l'administration
 républicaine.

Sous le prétexte de mieux faire que leurs
 devanciers, les successeurs des 363 ont en-
 gagé le Trésor de la France au-delà de ce
 qu'il pouvait. Les ministres des finances,
 des travaux publics et de l'instruction, par-
 ticulièrement, ont agi comme des gens qui ne
 savent pas compter. On a ouvert une quanti-
 té de chantiers et commencé des travaux
 extraordinaires qu'on ne peut pas continuer
 parce que la caisse est à sec. Conséquence :
 des masses d'ouvriers vont se trouver dans
 la misère. On ne pourra pas tenir les pro-
 messes qu'on leur avait faites avant les élec-
 tions.

On a poussé, dans des proportions ex-
 traordinaires, à la construction de nouvelles
 écoles. Et voici que nombre de communes,
 s'étant laissés prendre aux promesses des dé-
 putés qui leur disaient que la caisse des
 écoles serait toujours pleine, et qu'il n'y
 avait qu'à demander pour obtenir des sub-
 ventions, voici que ces communes se sont
 engagées dans des dépenses qu'elles ne peu-
 vent mener à bien. Et l'Etat se déclare im-
 puissant à venir à leur secours. Le budget de
 l'instruction publique est plus chargé que
 les ressources du budget ne le comportent.

La gauche est complètement affolée. Les
 uns recommandent l'économie ; les autres
 disent que reculer c'est un aveu d'impuis-
 sance. Mais si l'on vote les fonds nécessai-
 res, c'est le déficit.

Que deviennent, au milieu de ces que-
 relles, les dégrèvements d'impôts dont on
 faisait tant de bruit avant que le budget de
 1883 fût à l'ordre du jour ?

De même que l'exagération des travaux
 publics, l'exagération des dépenses de l'in-
 struction publique est le produit de la pas-
 sion politique. Il était facile d'économiser
 tout en obtenant de grands résultats. Il n'y
 avait qu'à profiter de l'aide apportée à l'in-

struction par des milliers d'écoles congré-
 gationnistes. On a mieux aimé quintupler sans
 résultat utile, et en violant la liberté de cons-
 science et le droit des familles, les dépenses
 de l'Etat, des départements et des commu-
 nes par la laïcisation des écoles primaires.
 Et la République a voulu prendre sur ses
 épaules une charge qu'elle n'est pas capable
 de porter. Et son impuissance est telle
 qu'elle va être obligée de reculer, après s'être
 avancée, et de manquer aux promesses
 qu'elle a faites.

C'est piloyable et honteux ; mais c'était
 fatal.

Chronique générale.

M. le ministre de l'instruction publique a
 annoncé avant-hier à la Chambre qu'il au-
 rait « l'honneur de présenter au Président
 de la République un décret supprimant les
 aumôniers dans les écoles normales primai-
 res », et la Chambre a rayé du budget un
 crédit de 100,000 fr. affecté au service de
 l'aumônerie, malgré les éloquentes protes-
 tations de M^r l'évêque d'Angers.

La pensée qui a inspiré cette suppression,
 M. Douvaux s'est bien gardé de l'indiquer,
 mais, avec une franchise maladroite, M.
 Clovis Hugues a suppléé au silence du mi-
 nistre.

« Soyons francs, s'est écrié l'enfant terri-
 ble de l'extrême gauche, nous voulons don-
 ner à la République des instituteurs qui
 soient dans la tradition révolutionnaire ».

A la bonne heure, voilà qui est clair. On
 veut nous donner des instituteurs décidés à
 corrompre la jeunesse, à propager les doc-
 trines de la libre-pensée, à étouffer dans les
 âmes de nos enfants les saintes et nobles
 croyances, à fonder par l'école le règne de
 l'athéisme.

Dans la voie où elle s'est engagée, nous
 doutons que l'Université puisse gagner en
 force, en autorité, en popularité et en pres-
 tige. En déclarant la guerre à Dieu, elle s'est
 mise au ban de la France chrétienne et s'est

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLIS.

Le lendemain, Henri se promenait à cheval dans
 la forêt de Tonques.

Par une échappée du feuillage, son regard,
 plongeant dans le val qui s'abaisse vers la mer,
 tomba tout à coup sur la villa Aubertin.

— Ah ! fit-il en soupirant, si j'avais su... si je
 l'avais rencontrée plus tôt !

En ce même moment, dans le lointain, un bruit
 joyeux de rires et de chansons.

— Au diable la sensiblerie !... voilà ce qu'il me
 faut, s'écria le vicomte.

Et chassant, écartant les branchages qui faisaient
 irruption dans l'étroit sentier, il piqua droit aux
 éclats de rire.

Sur ce même chemin, ayant quelque avance, une
 escorte paysanne marchait rapidement.

Taille fine, pied leste, allure dégagée. Sous son
 fichu rouge, où se jouait la brise, des épaules écla-
 tantes de blancheur ; sous son bonnet de coton,
 quelques folles mèches de cheveux blonds que le

soleil transformait en cheveux d'or.

— Tiens ! c'est Suzon ! Bonjour, Suzon.

— Votre servante, monsieur Henri... bien des
 honnêtetés...

— Est-ce toi, Suzon, qui riais ?

— Hélas ! non... je n'en ai guère envie. Vous
 savez bien, Nicolas...

Le vicomte n'en entendit pas davantage. Il était
 déjà reparti au galop.

— Au revoir, Suzon !... La suite de tes chagrins
 d'amour au premier numéro. Ce qu'il me faut,
 c'est de la joie !...

Quelques instants plus tard, il débouchait sur ce
 charmant plateau, dans cette délicieuse clairière
 où s'élève le Chalet, rendez-vous favori des caval-
 cades trouvillaises.

Là, des ombrages séculaires, des masses de
 verdure et de fleurs, un féerique point de vue d'où
 l'œil embrasse à la fois la forêt, les vallées, la
 Seine, le Havre, l'Océan.

Près des écuries, plusieurs voitures dételées. De
 l'une d'elles, un jeune domestique extrayait des
 provisions. Livrée toute neuve et de couleurs
 voyantes.

— Eh l'ami !... Bah !... c'est Nicolas !

Nicolas, plus important que jamais, saluant avec
 grâce :

— Je suis flatté que monsieur le vicomte m'ait
 reconnu. Comme monsieur le vicomte peut voir,

mes vœux sont comblés, et je compte bien n'en
 pas rester là, car mademoiselle la baronne Mar-
 cassite, ma maîtresse...

— Marcassite ! s'écria le vicomte, gageons que
 c'est à son côté qu'on rit !... Où est-elle ?

— A la fontaine, où toute sa société déjeune en
 ce moment. Mais je dois faire observer à monsieur
 le vicomte...

Déjà Henri courait vers la fontaine.

— Pas causeur, ce vicomte ! grommela dédai-
 gneusement Nicolas. Mais achovons de remplir
 mon panier. Gâteaux, biscuits, champagne, li-
 queurs... ; c'est tout... mais pas mal lourd...
 ouf !... Sans compter que je pourrais flétrir ma
 livrée et mes insignes... Tiens, tiens ! qu'est-ce que
 je vois là-bas ?... Une villageoise... Si je lui faisais
 porter ça ?... si je me faisais servir à mon tour...
 Eh ! la fille !

La paysanne, qui passait à l'autre extrémité de la
 clairière, se retourna vivement. Tout aussitôt, ce
 double cri se croisa dans l'air :

— Nicolas !

— Suzon !

Elle accourut, et se campant devant lui d'un ton
 de reine offensée :

— Bonjour, monsieur Nicolas...

Lui, tâchant d'esquiver l'explication :

— Bonjour, bonjour, petite...

Elle, lui barrant le chemin :

— Pardon ! faut que je te cause. Tu n'es pas un
 prince ?...

— Eh !... j'en ai du moins l'air...

— Toi ?... Vas l'air d'un singe.

— Mademoiselle Suzon !...

— Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Tu dois
 te rappeler mon dernier mot d'il y a trois mois.
 Les trois mois sont révolus. Voici le chemin de la
 mairie, voici ma main. Veux-tu ?

— Nous verrons ça... Je ne dis pas non... plus
 tard...

— Merci... je n'attends plus... et vais te prouver
 sur l'heure qu'on peut se passer de toi.

— Comment ?...

— Porte ton panier... tu vas voir...

Nicolas se mit en chemin, retournant la tête de
 temps en temps pour regarder Suzon, qui, gaillardement,
 résolument, le suivait. Cependant, le
 vicomte était arrivé à la fontaine.

La fontaine Virginie, tous ceux qui connaissent
 Trouville la connaissent. Dans un fond boisé de
 toutes parts, sous de grands hêtres, au milieu d'un
 tapis d'herbe, un gracieux bassin naturel où
 s'épanche le cristal d'une source. Tout à l'enlour,
 des lianes fleuries, des guirlandes sauvages. Ce
 jour-là, tout un essaim de jeunes femmes en
 toilette ultra-tapageuses. Force petits chapeaux
 euptlés, vareuses et caracos de coupes excen-
 triques, rubans et ceintures au vent, jupons ga-

désignée elle-même à la réprobation de la conscience nationale.

Il vient de se jouer au Caire une scène de haute comédie où le cynisme le dispute au grotesque.

La cour martiale, chargée de juger Arabi, a condamné à mort l'ex-dictateur comme rebelle. Le même jour, le khédivé, sous la pression des Anglais, a commué la peine en un exil perpétuel. Les deux sentences ont été lues en même temps au condamné.

Seulement, comme il faut une victime expiatoire, on a choisi Soliman-Sami, qui sera pendu.

Celui qui a mené toute la sédition et qui a donné les ordres des massacres d'Alexandrie est gracié : l'officier qui n'a fait qu'obéir sera mis à la potence.

Telle est la justice inaugurée par lord Dufferin pour régénérer l'Égypte!

La commission d'enquête, dans son rapport, établissait la culpabilité d'Arabi en matière de massacres, de pillages et d'incendies. Elle le regardait même comme convaincu d'une tentative d'assassinat sur la personne du Khédivé. Mais tout cela a été écarté par lord Dufferin « comme contraire aux vues de la politique anglaise, » dit une dépêche du Temps.

Est-il aussi dans les vues de la politique anglaise de faire pendre un vulgaire compare, à la place de son chef, seul responsable ?

La question de Madagascar est entrée dans une phase plus aiguë. S'il ne faut croire que des nouvelles toutes privées, le ministère garderait à cet égard un silence absolu.

Le gouvernement anglais aurait déclaré qu'il verrait d'un très-mauvais œil la France donner suite à son projet de bombardement ou d'action militaire effective quelconque dans l'île.

Aussi, le ministère hésite, nous dit-on. Toutefois, un certain nombre d'hommes politiques croient que l'Angleterre ne soulève ces difficultés que pour que nous lui laissions carte blanche en Égypte.

Des dépêches officielles arrivées l'avant-dernière nuit de Constantinople au ministère des affaires étrangères paraissent graves, car M. Duclerc est venu les communiquer hier matin, à la première heure, au Président de la République. Elles ne seront communiquées qu'aujourd'hui au conseil des ministres.

On signale, à la direction de la sûreté du ministère de l'intérieur, de nouvelles tentatives pour la reconstitution des cadres des fédérés de la Commune.

Le gouvernement serait fort inquiet de cette conspiration.

Les préfets du Nord, de la Vendée, de la Sarthe, du Morbihan et de l'Allier viennent d'être mandés à Paris pour conférer avec le ministre de l'intérieur.

On s'occupe en ce moment de la reconstitution, dans une des principales villes de province de l'Est, très-probablement à Besançon, de l'École de médecine militaire que nous possédions à Strasbourg avant 1870.

A Droupt-sur-Basle, une école laïque vient de remplacer l'école congréganiste communale.

L'institutrice laïque a été reçue au son du tambour, entre deux haies de pompiers en armes.

Le maire, ceint de son écharpe, est venu au devant d'elle et lui a déposé une couronne sur la tête, en l'embrassant sur les deux joues.

Le lendemain, les classes ont commencé, et une seule élève — sur 62 — s'est présentée. Toutes les autres se sont rendues chez les Sœurs.

Une triste nouvelle à enregistrer dans le monde des lettres :

Paul Féval, le romancier populaire, après avoir essayé successivement plusieurs destinations financières, vient de se trouver, par suite d'une paralysie générale, réduit à l'impuissance la plus complète. L'intelligence s'est éteinte dans ce cerveau fatigué d'avoir trop produit, et l'écrivain se survit à lui-même.

La misère est maintenant le lot de la famille assez nombreuse qu'il laisse et qui lutte énergiquement pour assurer au moins la tranquillité à ses derniers moments.

Paul Féval, qui habite un quartier assez retiré, ne reçoit plus personne. Le petit hôtel qu'il habite présente encore un semblant d'aisance ; mais combien de temps cela durera-t-il ?

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 décembre.

La réaction légère actuelle qui s'est produite sur le marché, oppose un frein à l'ardeur des hausseurs et permettra, c'est certain, de consolider les cours avant de pousser plus avant.

Bien que des questions budgétaires préoccupent le monde financier, il a la ferme espérance qu'avant peu elles seront réglées, et l'argent, déjà si abondant, viendra apporter un concours puissant au parti de la hausse.

Les négociations sur les rentes sont très-suivies : 3 0/0, 80.30, 80.35 et 80.15 ; amortissable, 81.15, 80.95. La rente 5 0/0, 114.82, 114.85 et 114.72.

Les valeurs étrangères, trop poussées, sont retombées à des prix bien inférieurs.

Les établissements de crédit voient leurs titres soutenus par quelques achats.

La Banque de Paris restée hier à 5,430 est aujourd'hui offerte à 5,415.

La Banque de France s'inscrit à 1,070.

Demandes considérables sur les actions de la Banque Centrale de Crédit dont l'avenir est des plus sérieux. Les capitalistes qui ne recherchent que les valeurs de portefeuille leur offrant des garanties importantes, qui, en résumé, ne veulent

que des valeurs de tout repos, feront bien d'acheter en ce moment quelques titres de la Banque Centrale de Crédit.

La Foncière de France et d'Algérie s'est inscrite à 485.

Les titres du Crédit Foncier sont toujours en grande faveur, on cote 1,352.50. Pour les petits capitalistes, il n'y a pas de meilleure valeur de portefeuille que l'Obligation foncière ou communale, aussi les demandes sont-elles plus que jamais nombreuses et suivies.

L'action du Crédit Lyonnais est ferme à 585. Peu d'affaires à 385 sur le Crédit Général Français.

On cote 2,400 sur l'action Suez.

Nord, 1,902.50 ; Orléans, 1,237.50.

Chronique militaire.

LES TROUPES D'AFRIQUE.

Deux bataillons, l'un du 63^e, l'autre du 3^e de ligne, sont arrivés à Oran le 28 novembre, venant de l'intérieur, et ont campé sur le plateau du Village-Nègre, en attendant leur embarquement pour la France.

Le 4^e décembre, le bataillon du 3^e de ligne a été embarqué sur le *Saint-Augustin*, de la Compagnie transatlantique, et a débarqué le lendemain à Marseille, garnison de son régiment, qui lui a fait le plus cordiale réception.

Le bataillon du 45^e de ligne qui était dans le Sud depuis un an s'est embarqué pour la France et est arrivé à Castelnaudary le 28 novembre. Il y tiendra garnison avec le dépôt du régiment.

Le bataillon du 144^e qui a fait la seconde expédition de Tunisie a dû s'embarquer le 4 décembre à Souste, il débarquera à la fin de la semaine à Marseille et sera dirigé par les voies ferrées sur Nice où son régiment tient encore garnison pour deux ans.

Le 5 décembre, le bataillon du 4^e de ligne désigné pour rentrer en France a dû s'embarquer à Gabès. Ce bataillon débarquera à Marseille vers le 12 et il rejoindra Cambrai par les voies ferrées.

LES INONDATIONS A PARIS.

Les prévisions des stations hydrométriques sont dépassées et la crue actuelle sera plus forte que celle de 1876.

La Marne, l'Oise, l'Yonne ont grossi dans des proportions inquiétantes. Tous les rivières sont inondés : les dégâts sont considérables.

A Joinville-le-Pont, l'École de gymnastique a un mètre d'eau dans les sous-sols ; la plupart des maisons situées sur les bords ont dû être évacuées par ordre de l'autorité.

A Nogent, les maraîchers sont dans la désolation. Deux petites villas, situées sur le bord de l'eau, se sont écroulées avant-hier, sans accidents.

A plusieurs endroits du chemin de fer de Vincennes, la voie ferrée est entourée d'eau. Les ingénieurs ont pris les mesures nécessaires pour éviter les désastres. Malheureusement, si la crue continue, ce qui est indubitable, plusieurs gares seront inondées.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CRUE DE LA LOIRE.

A Saumur, la Loire cote aujourd'hui jeudi (midi) 5^m 08, en baisse de 42 centimètres depuis hier.

Nous avons reçu ce matin la dépêche suivante :

Orléans, 6 décembre, 4 h. 30, soir.

« On présume que le maximum de la Loire aura lieu à Saumur le 7 décembre, à 8 heures du matin, et qu'il s'élèvera à 5^m 30.

« Une crue est aussi annoncée dans la partie supérieure de la Loire, et, par suite de cette crue, la cote actuelle d'Orléans qui est de 4^m 90 remontera le 8 décembre, vers 2 heures du matin, à 2^m 50 environ, mais ce maximum n'arrivera à Saumur que dans la nuit du 9 au 10 décembre ; il ne produira pas d'aggravation dans la situation si la Vienne n'éprouve pas de nouvelle crue dans l'intervalle. »

Voici l'avis de crue publié hier par les journaux de Tours :

« Le maximum de la crue du Cher, que l'on supposait devoir être de 3^m 20 à Saint-Amand, n'a été que de 2^m 67.

« Il a eu lieu le 5 décembre, à 6 heures du soir.

« On pense que la crue n'atteindra, à Tours, que 3^m 30 le 9 décembre, vers 6 heures du matin. »

Température. — Le baromètre se tient depuis plusieurs jours à 735^{mm}. C'est un niveau qu'il atteint rarement et auquel il se maintient aussi longtemps plus rarement encore. Avec une si faible pression, il est à craindre que le mauvais temps ne se prolonge sur notre région.

Toute la nuit dernière il a plu, et la neige est aussi tombée en assez grande abondance pour que, malgré la pluie, nos toits fussent légèrement blanchis ce matin. Le thermomètre est descendu à 3 degrés.

Il y a eu avant-hier dans le Poitou un bouleversement complet des éléments.

Nous lisons à ce sujet dans le *Journal de la Vienne* :

« Mardi, vers une heure de l'après-midi, deux violents coups de tonnerre se sont fait entendre à la suite d'éclairs d'une blancheur aveuglante. En même temps une énorme quantité d'eau et de grêle s'était abattue sur la ville.

« Ce double phénomène est assez rare en cette saison pour qu'il mérite d'être signalé. »

A partir d'aujourd'hui, nous donnons à notre quatrième page le Tableau de la marche des divers trains de voyageurs sur les lignes des chemins de fer de l'État et d'Orléans (service d'hiver).

Le conseil d'administration des chemins de fer de l'État vient de décider l'établissement

lument troussés à la Pompadour. Beaucoup de rouge, de rose, de bleu, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. La nappe mise sur le gazon. Quelques cavaliers, également en costume de fantaisie, attablés avec ces dames. A l'entour, deux ou trois laquais, la serviette sur le bras. Un tableau Vanloo.

Tout ce quart de monde avait accueilli le vicomte avec de joyeuses clameurs ; une magnifique entrée.

Puis ce furent des plaisanteries, des quolibets, des calembredaines.

Henri, pour faire honneur à la réception, s'efforça d'avoir de la gaieté, sinon de l'esprit comme les autres.

En dépit de lui-même, il ne riait que du coin des lèvres.

On s'en aperçut, on le railla sans pitié.

Lui, prêtant le dos de la meilleure grâce du monde :

— Que vous dirais-je ? on a ses jours. D'ailleurs, tous ici, vous allez deux par deux : à chaque rieur sa rieuse. Moi seul, tourterneau délaissé, solitaire...

Il avait l'air si languoureux, il était, malgré cela, si charmant, que toutes les nymphes de la fontaine vinrent se grouper autour de lui, l'une s'appuyant à son bras, l'autre souriant de son plus irrésistible sourire.

— Trop aimables ! répondit-il gracieusement. La tentation de Robert le Diable !... Mais non...

non... ce qu'il me faut, c'est de l'inédit, de l'original, de l'étonnant... une belle et bonne extravagance... ma dernière... et je la cherche.

Tout à coup Suzon parut devant lui avec un grand salut de bergère trumeau.

— Encore toi, ma mie Suzon ! Mais que diable avons-nous à nous dire ?... Tu n'es pas gaie ce matin.

— Faites excuse, monsieur... très-gaie maintenant... Les heures se suivent et ne se ressemblent pas... Et la tête montée donc !... Vous allez voir...

— Parle alors. Vous permettez, mesdames ?

Il y eut un geste d'assentiment général durant lequel la belle laitière se caressa le menton, comme cherchant un moyen de formuler nettement sa fantaisie vengeresse.

On s'était groupé, faisant silence.

Suzon, se décidant enfin, saisit son bonnet de coton par la mèche, l'enleva prestement du front, et le faisant sautiller comme un pantin devant les yeux du vicomte :

— Vous souvient-il de votre réponse d'il y a trois mois ?

— Hourra ! s'écria joyeusement Henri, voilà précisément ce que je demandais... Ce sera peut-être drôle.

Puis, rattrapant au vol le bonnet de coton qui venait d'être lancé en l'air :

— Tout ce que tu voudras, Suzon.

— Je veux d'abord qu'on m'emène à Paris.

— J'y retourne précisément ce soir... Viens !

Mais Suzon, reculant d'un pas, l'arrêtant du doigt :

— Un instant !... faisons d'abord nos conditions... je suis Normande !

— Que te faut-il ?

— Un chapeau à plumés comme celui-ci... un cotillon bariolé comme celui-là... le rouge !... une canne enfin, tout comme ces dames... et tout de suite !

A ces mots, force applaudissements, force éclats de rire.

Le vicomte répliqua :

— Je ne demande pas mieux, Suzon ; mais la chose me semble assez difficile, ce lieu champêtre se trouvant dépourvu de magasins de nouveautés. Cependant, à la rigueur, ces dames sont parées avec tant de profusion, tant d'étalage... il n'en est pas une qui n'ait quelque atour en double... Voyons... Suzon désire et je paye... comptant... à caisse ouverte.

Il venait d'ouvrir son porte-monnaie ; il faisait sonner de l'or, agitait des billets de banque.

Tout aussitôt, l'une offrit son toquet, l'autre sa camargo, celle-ci sa ceinture, celle-là sa vareuse.

— Rouge ! s'était écriée Suzon... est-elle rouge ?

Oui... j'accepte.

Nicolas, outré de dépit, s'approchait.

— Arrière donc ! lui dit-elle, arrière domestique !

Puis, à demi-voix, mais de façon qu'il entendit :

— Ah ! tu m'as défilé, toi !... bisque à ton tour.

En ce moment, quelqu'un émit cette motion :

— On demande que tout cela soit essayé à Suzon, séance tenante... Mieux encore... un travestissement complet, immédiat... crac !... changement à vue... comme par un truc... et, pendant ce temps-là, pour égayer le situation, du champagne !

Déjà tout l'escadron féminin caracolait autour de Suzon, procédant à sa toilette.

Il ne s'agissait de rien ôter, seulement d'ajouter ; cependant on l'entourait, la cachant à demi, pour mieux ménager la surprise.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

On lisait, il y a quelques jours, dans un journal suisse, l'annonce suivante :

« Guérison instantanée des nez rouges. S'adresser chez M. X..., en envoyant deux francs. »

Un de nos braves habitants de l'endroit, affligé d'un nez cerise, et ne demandant pas mieux que de voir disparaître cet objet de terreur pour le beau sexe, s'empressa d'envoyer ses deux francs et son adresse. Deux jours après, il reçut cette réponse par carte postale :

« Continuez de boire jusqu'à ce que votre nez passe au violet ! »

ment, à Orbé, entre Thouars et Pas-de-Jeu, sur le chemin de fer des Sables à Tours, d'une halte qui desservira la commune de Saint-Léger-de-Monbrun et les villages avoisinants.

École de Cavalerie de Saumur.

ENVOI D'UNE DIVISION D'ÉLÈVES TÉLÉGRAPHISTES À L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

Le ministre de la guerre a décidé que tous les régiments de cavalerie, spahis exceptés, seraient appelés cette année à fournir, dans la proportion de cinq par régiment, les cavaliers devant suivre le cours de télégraphie militaire pratique institué à Saumur.

En conséquence, on donnera immédiatement des ordres pour que, dans chaque régiment de cavalerie, un concours soit ouvert, le 8 décembre prochain, dans le but de déterminer le cavalier à désigner. Seront admis à y participer les hommes appartenant à la classe de 1881 et les engagés volontaires arrivés au corps dans le courant du 2^e semestre 1882, à l'exclusion absolue toutefois des anciens employés de l'administration des télégraphes, pour lesquels un cours spécial sera ouvert au mois de juillet prochain.

Les candidats seront examinés au corps par une commission composée du capitaine-instructeur et de deux lieutenants ou sous-lieutenants.

En cas d'absence du capitaine-instructeur, cet officier sera remplacé par un capitaine.

Les épreuves consisteront en une dictée, qui devra être ensuite recopiée à main posée, et en une composition de calcul très-élémentaire.

La Commission interrogera ensuite les candidats, afin de pouvoir apprécier leur valeur intellectuelle; elle devra également tenir compte des aptitudes physiques que les cavaliers sembleront posséder. Le nom du candidat le mieux noté sera adressé au ministère par les soins de la Commission, et ce militaire sera mis en route pour Saumur de manière à être rendu à l'École le 15 décembre prochain.

Toutefois, s'il arrivait que dans un régiment aucun candidat ne se présentât pour subir les épreuves, ou que la Commission estimât qu'en raison de la faiblesse du concours, le cavalier ayant obtenu le numéro 1 ne fût pas en état de profiter de l'enseignement télégraphique de l'École, il y aurait lieu de ne faire aucune désignation en titre de ce régiment; mais le général de brigade pourrait, dans ce cas, et par mesure exceptionnelle, autoriser l'envoi à Saumur du cavalier classé avec le numéro 2 au concours ouvert dans l'autre régiment de la brigade, si, toutefois, ce militaire avait pleinement satisfait à toutes les épreuves.

Cette dernière disposition ne sera pas applicable aux régiments de chasseurs d'Afrique, qui ne sont pas embrigadés.

Les jeunes soldats désignés pour suivre le cours des cavaliers élèves télégraphistes seront envoyés à Saumur non montés, et l'on se conformera à leur égard aux prescriptions des dispositions ministérielles du 7 septembre 1874 et 2 mars 1875 et de la note du 25 mai 1878, déterminant les effets à emporter par les hommes se rendant à l'École de cavalerie et les pièces à adresser au Conseil d'administration de cet établissement. Ces cavaliers continueront pendant la durée du cours, qui se terminera le 15 juillet 1883, de compter au nombre des télégraphistes de leur régiment.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

La suppression des aumôniers dans les lycées et les collèges a été repoussée, à la Chambre, par 330 voix contre 141.

A voté pour la suppression des aumôniers: M. Bury.

Ont voté contre: MM. Benoist, le comte de Givrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Tervay.

N'a pas voté: M. Maillé (Alexis).

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT ET « BONSŌIR MONSIEUR PANTALON ».

Nous lisons dans la Gazette d'Anjou, journal du théâtre d'Angers:

« Je dois constater le succès des Mousquetaires au Couvent, pièce sans aucune valeur, bouffonnerie sans esprit, tandis que BonsŌir M. Pantalon, le charmant opéra-co-

mique de Grisar, a laissé le public absolument froid.... »

« Une pièce excellente, four complet; une œuvre très-mauvaise et grossière, grand succès.... »

Tel est, malheureusement, le goût du public à notre époque.

Nous trouvons aussi ces passages dans la chronique musicale du Patriote:

« On donnait mardi BonsŌir M. Pantalon, une amusante bouffonnerie dont la musique est pleine d'esprit et de verve.... »

« ... Le rôle de Lucrèce avait été confié à M^{lle} Cautelle, qui semble décidément devoir éviter à la direction l'ennui d'avoir à chercher une nouvelle duègne. Bonne comédienne, très-suffisante au point de vue du chant, celle-ci a obtenu, dans la charmante pièce de Grisar, un succès mérité.... »

« ... La première représentation (reprise) des Mousquetaires au Couvent a eu lieu jeudi dernier. Je doute que cette pièce retrouve son succès d'il y a deux ans. Sauf au second acte, la musique en est insignifiante et le poème ne brille ni par la délicatesse, ni par l'esprit.... »

Enfin, parlant de l'interprétation, et après avoir fait l'éloge de M^{lle} Soll, Monard, Cautelle et Danglede, notre confrère ajoute:

« Du côté des hommes, peu de chose à dire: trop de charge, il y a des limites qu'il est de bon goût de ne pas dépasser, même dans les pièces les plus bouffonnes.... »

LE CRIME DE JALLAIS.

Depuis son arrestation, l'assassin Gourdon, interné à la maison d'arrêt de Cholet, garde un silence persistant. Tout ce qu'on a pu obtenir de lui, dès le début de l'information, c'est de dire que dans la matinée de samedi, il avait rasé deux personnes du bourg de Jallais, le sieur Humeau, et l'infortunée victime, le sieur Biéreau.

Le premier, vieillard de 72 ans, l'a échappé belle, on le voit; et il tremble encore à la pensée de ce qui aurait pu lui arriver si l'accès avait saisi Gourdon au moment où il l'accommodait. Humeau avait même remarqué le regard farouche du perquarier.

Gourdon, qui n'avait pris le malin qu'une tasse de café noir, n'était par conséquent pas ivre. On ne peut donc mettre le crime que sur le compte d'un accès de folie furieuse. C'est ce que l'information et l'examen médical vont probablement établir.

(Journal de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Tentative de meurtre en Reculée. — Mardi matin, le nommé Pascal, marinier, demeurant chez M. Bouic, en Reculée, rentrait chez lui en état d'ivresse et se livrait sur sa femme et son jeune fils à des brutalités révoltantes.

Après les avoir accablés de coups, l'ivrogne, dans un transport de rage, ouvrit la fenêtre et essaya de jeter sa femme dans la Maine, qui, par suite de l'inondation, baigne le mur de la maison. La malheureuse victime avait déjà la moitié du corps passé par l'ouverture, quand, aux cris désespérés qu'elle poussait, des voisins accoururent et la délivrèrent.

Cette brute a été remise entre les mains de la justice. (Étoile.)

LA PREMIÈRE VICTIME DE LA LOI D'ENSEIGNEMENT.

Tous les amis de la Religion et de la Liberté salueront avec sympathie la première victime de la loi du 28 mars, le premier citoyen qui expie sous les verrous sa protestation effective contre la tyrannie scolaire.

M. Landeau, de Sablé, a refusé de faire inscrire ses enfants sur les listes de l'école. Cité, pour ce crime, devant le juge de paix de Sablé, il vient d'être condamné par défaut à quinze francs d'amende et à cinq jours de prison.

Le gouvernement a dispensé les pères de famille de la déclaration que prescrivait la loi. Il s'est avisé qu'en faisant inscrire le nom de son enfant sur les registres d'une école officielle ou libre, le père déclarait suffisamment son choix.

Il est tout aussi évident qu'en ne le faisant inscrire nulle part, il déclare suffisam-

ment qu'il entend garder son enfant chez lui: dans les deux cas, le fait supplée surabondamment à la déclaration.

Mais il a plu à nos maîtres de distinguer arbitrairement, d'absoudre ici, de frapper là; il faut subir leurs grotesques caprices ou la prison.

M. Landeau a préféré la prison.

L'honneur de ce premier coup appartient légitimement à une famille que les bons Français n'ont point oubliée, à une famille qui a gravé son nom en lettres profondes dans les fastes de Solesmes, que l'on trouve, dès la première heure, généreuse et vaillante, aux côtés de Dom Guéranger; amicalement fidèle aux joies et aux douleurs de l'illustre abbaye; debout encore au milieu des fils de saint Benoît pendant que la prière solennelle retentissait pour la dernière fois sous les voûtes du monastère et que les exécuteurs sacrilèges enfonçaient les portes de l'église; et plus tendre, plus généreuse encore pour les Expulsés depuis qu'ils vivent épars au foyer de leurs amis.

Il est des noms qui sonnent l'honneur et qui transmettent le dévouement: un de ceux-là devait le premier figurer au registre d'érou pour la protestation contre la loi de malheur.

L'Académie des Muses Santones vient de décerner ses prix de poésie pour 1882. Quatre cent quatre-vingt-neuf poètes ont pris part au concours.

C'est M. Jules d'Auriac, sous-préfet dans les Côtes-du-Nord, qui a remporté le premier prix. Son manuscrit, Poèmes d'Autrefois, va être imprimé aux frais de l'Académie, édition de luxe. « Cet ouvrage, dit le rapport, constitue une épopée de la plus large envergure; c'est l'âme de la Gaule épanouissant son poème à travers les siècles, c'est le génie de la France chantant sa destinée, c'est la voix de l'immortelle Patrie. Le vers est bien construit, large et varié, juste de ton, accommodé aux effets voulus, et se soutient sans défaillance pendant tout le cours de l'œuvre. »

Indépendamment de ce premier prix, l'Académie des Muses de Santones a décerné vingt médailles grand module, dont deux de vermeil et dix-huit d'argent.

Le programme du prochain concours vient d'être publié. Il suffit, pour le recevoir, d'en faire la demande à M. Victor Billaud, à Royan (Charente-Inférieure). Le concours est ouvert à tous les poètes.

LE PIÈGE.

Planter ses choux, c'est bien; mais il vaut mieux encore Les manger... et chacun pensera comme moi. De quel franc appétit alors on les dévore: On aime toujours mieux ce qui vient de chez soi.

Sur certains petits pois, je fondais espérance. J'allais chaque matin les voir naitre et verdier: J'aime les petits pois jusqu'à l'intempérance. Je souriais, heureux, en les voyant grandir.

Un jour, que vois-je, horreur! ma chère plate-bande De dame musaraigne et de sire mulot. Avait eu la visite... hélas! toute une bande. Avait dû festoyer. — Quel désolant tableau!

Furieux, je rumine une prompte vengeance. Je dispose un piège, et... le lendemain matin Je tenais... un coupable? un de la sombre engeance? Un mangeur de pois? Non, un oiseau lutin,

Un ravissant linot; je tenais l'innocence. Cette ironie, hélas! arrive fréquemment. Le criminel s'enfuit avec l'impénitence. Et l'innocent saisi reçoit le châtiement.

Le mignon prisonnier portait la tête basse. Il frissonnait de peur. Il avait vu du pain. En avait fait régat. Est-ce un crime hors grâce? C'est le fait d'un gourmand... les enfants le sont bien.

Oiseau, rassure-toi, je suis homme traitable. D'ailleurs, ce bon pain blanc tu l'aurais cru pour toi. Si ce mets séduisant n'était point pour ta table, C'est moi qui t'en devais expliquer le pourquoi.

Je tire le captif de sa prison cruelle. Je le tiens dans mes doigts; il lève sur mes yeux Un regard suppliant; tout en pressant son aile, Je couvre de baisers son petit cou soyeux.

Puis j'ouvre la main: « Va! » L'oiseau léger s'envole. Et, sans me regarder, il s'éloigne à l'instant. J'avais fait un ingrat! mais, bah! je m'en console! Avec un peu de bien on a le cœur content.

RAOUL BONNERY.
De la Société des Gens de Lettres.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (novembre 1882), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro de novembre, les articles suivants:

Le Repos; — l'Amblyornis ou Oiseau-jardinier; — la Fontaine de la place du Cap, à Menton; — Voyage d'une mendicante avec ses quatre enfants; — Nicéphore Niepce; — la Zaouta de

Sidi-Abderrahman, à Alger; — Marie-Catherine Fourré; — Gilles Guérin, sculpteur; — les Régions inconnues du globe (suite); — Esquisses et pages inédites de Topffer; — un Monument d'Alexandre le Grand; — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (fin); — Curiosité chez les bêtes; — la Mort de Mahomet; — Coiffer à parfum. Vingt-quatre gravures: — Dessins de Lavée, Freeman, Vuillier, Sellier, de Bar, Rocault, Brun, Vidal, etc.

Prix de l'abonnement à partir de 1883. — Livraisons envoyées le 15 et le 30 de chaque mois. Paris... 10 fr. — Départements... 13 fr. Union postale... 12 fr.

ÉTRENNES MUSICALES 1883

ŒUVRES CÉLÈBRES DE JULES KLEIN

Les plus Grands Succès du Piano

VIERGE DE RAPHAËL! Valse nouvelle (grand succès). ROYAL-CAPRICE, Gavotte Louis XV.

VALSES POUR PIANO: Parfums capiteux. — Au Pays Bleu. — Neige et Volcan. — Fraises au Champagne. — Lèvres de Feu. — Cuir de Russie. — Cerises Pompadour. — Petits Soupers. — M^{lle} Printemps. — Paz a d'Amore. — Patte de Velours. — Larmes de Crocodile. — Pommes des Voisines.

POLKAS: Coup de Canif. Tête de Linotte. Cœur d'Artichaut. Peau de Satin. Truite aux Perles. France Adorée, Marche Nationale. Radis Roses, Mazurka.

Jules-Klein-Quadrille (très-dansant).

VALSES CHANTÉES: Parfums Capiteux. Fraises au Champagne. Pazzo. Cerises Pompadour. Larmes de Crocodile.

MÉLODIES: Rayons Perdus. Soupir et Baiser. Barcarolle du Lac. Éditions originales, simplifiées, à 4 mains.

Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6. Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Éditions de luxe illustrées par CHATINIÈRE.)

Le Jeune Age illustré.

Nous recommandons à nos lecteurs le beau petit journal LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, publié sous la direction de M^{lle} Lérica Geoffroy, et qui va entrer dans sa troisième année le 1^{er} janvier prochain.

Rédaction variée, gravures dessinées par les artistes en vogue, il a tout pour plaire à l'œil, comme pour parler à l'intelligence et au cœur.

Nous voudrions le voir dans toutes les familles, où il serait pour les enfants un ami sûr, un causer instructif et aimable, un guide de bonne éducation, d'ordre, d'amour du travail.

Nous le signalons aussi aux écoles et aux pensions, à cause de ses concours de dessin, musique, devinettes, couture, compositions littéraires qu'il a établis et qui sont sa propre spécialité. Les vainqueurs reçoivent comme prix, à leur choix, de beaux livres ou de beaux jouets d'enfants.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ peut s'offrir comme cadeau de Noël ou d'Étrennes, soit par un abonnement d'un an ou par le beau volume formé par chacune de ses deux années d'existence: Abonnement d'un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. Volumes des années 1881 et 1882, plus de 600 pages chacun, nombre infini de gravures, riche cartonnage, tranches dorées, 15 fr.

S'adresser aux bureaux du JEUNE AGE ILLUSTRÉ, 75, rue des Saint-Pères, à Paris.



PURGATIFS & DÉPURATIFS
Par leur usage on se guérit, et surtout l'on se prévient, non pas de toutes les maladies, mais du moins de celles qui se rattachent à l'engorgement des intestins, telles que: Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Anémie, Bile, Congestion du Foie, du Poupon, du Cerveau, etc.
Très limités et contre-indiqués DEMANDER LES VÉRITABLES avec l'écriteau ci-joint en 4 couleurs 1. 50 la 1/2 Boîte (50 grains). 2 fr. la Boîte (105 grains).
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, à terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose, les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

LA GAZETTE D'ANJOU, journal artistique, littéraire, illustré (2^e année), a repris sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la Gazette d'Anjou publie les photographies des principaux artistes de la troupe.

Prix du numéro sans photographie, 25 centimes; avec photographie, 25 centimes.

LES ALMANACHS POUR 1883.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée, l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas né-

gliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat*, du *Marin* et du *Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grandes. Si, pour les répandre, nous avons l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les donnons à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en place-rait bien vite un nombre considérable d'exem-

plaires et le bien se ferait sur une vaste échelle. Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Fur-

terberg.

L'ATELIER. — LE LABOUREUR. — LE SOLDAT. — LE MARIN, 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE COIN DU FEU, 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1882.

| Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | |
|---------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|
| | Dernier cours. | Clôture précé. | | Dernier cours. | Clôture précé. | | Dernier cours. | Clôture précé. | | Dernier cours. | Clôture précé. |
| 3 % | 80 95 | 80 55 | Est | 730 | 730 | Obligations. | | | Obligat. foncières 1879 3 % | 432 50 | 431 |
| 3 % amortissable | 81 15 | 81 35 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1590 | 1585 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 504 | 502 | Est | 363 75 | 460 |
| 4 1/2 % | 109 50 | 109 50 | Midi | 1170 | 1183 | — 1865, 4 % | 524 | 520 | Midi | 368 | 368 75 |
| 5 % | 114 85 | 114 95 | Nord | 1900 | 1915 | — 1869, 3 % | 404 | 404 75 | Nord | 372 | 372 |
| Obligations du Trésor | 507 | 507 | Orléans | 1255 | 1260 | — 1871, 3 % | 395 | 394 | Orléans | 372 | 372 |
| Obligations du Trésor nouvelles | 511 | 514 | Ouest | 780 | 780 | — 1875, 4 % | 510 | 510 | Ouest | 370 | 370 |
| Bons de liq. départementaux | 527 50 | 528 75 | Compagnie parisienne du Gaz | 1570 | 1585 | — 1876, 4 % | 510 | 510 | Paris-Lyon-Méditerranée | 380 | 380 |
| Banque de France | 5440 | 5400 | Canal de Suez | 2400 | 2410 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 242 50 | 242 50 | Paris-Bourbonnais | 369 | 369 50 |
| Comptoir d'escompte | 1000 | 1000 | C. gén. Transatlantique | 410 | 420 | Bons de liquid. Ville de Paris | 518 | 517 50 | Canal de Suez | 580 | 581 50 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1345 | 1360 | | | | Obligations communales 1879 | 492 50 | 332 50 | | | |
| Crédit de France | 105 | 115 | | | | | | | | | |
| Crédit mobilier | 400 | 400 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans (Service d'Hiver) | | Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 13 novembre 1882) | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|------------|--|--------------|-------------|-------------|----------------|-------------|-------------|---------------|--|-------------|-------------|-------------|--|-------------|-------------|-------------|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | SAUMUR - MONTEUIL-BELLY | | | | | | | | MONTEUIL-BELLY - SAUMUR | | | | | | | |
| Heures | Minutes | Omn. matin. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. |
| 3 heures | 8 minutes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 45 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | 25 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 32 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 15 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 36 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | SAUMUR - NIORT | | | | NIORT - SAUMUR | | | | MONTEUIL-BELLY - POITIERS venant d'Angers. | | | | POITIERS - MONTEUIL-BELLY allant à Angers. | | | |
| 9 heures | 26 minutes | Omn. matin. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Omn. matin. | Sem. d. soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. | |
| 8 | 21 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | 37 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | 48 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | 44 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 24 | | | | | | | | | | | | | | | | |

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Extrait de jugement de séparation de biens.

Par jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, la dame Marie Marcadeux, épouse du sieur Jules Dupuy, commerçant, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine, ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le six décembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

(682) BEAUREPAIRE.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A SAUMUR, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 14 janvier 1883, à midi:

1^o LE CLOS DU GRAND-TERRFORT, planté de vigne, situé commune de Bagneux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties;

2^o UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux.

On pourra traiter avant l'adjudication. Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur.

S'adresser: soit à M. ROBIN-MUSSET, qui habite la maison; soit à M. TAVERAU, expert à Bagneux; soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

D'OCCASION Un joli panier-duc et une paire de harnais. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION Le dimanche 17 décembre 1882, à midi et demi, A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS,

UNE MAISON A USAGE D'AUBERGE

Située à Saumur, rue de la Visitation, n^o 44.

Comprenant bâtiment d'habitation avec servitudes et cour.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. On pourra traiter avant l'adjudication. (370)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE, BELLE MAISON A Saumur, à l'angle de la rue Grande et de la rue Dacier. S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON Située à Saumur, rue d'Alsace, en face le collège Saint-Louis, Avec jardin, remise et écurie. S'adresser, pour tous renseignements, à M. BRECHET. (685)

A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON

Avec Jardins, Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55. S'adresser à M. BARILLET, même rue.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Le samedi 9 décembre 1882, à 1 heure après midi,

A Saumur, sur la place de la Bilange,

D'UNE VOITURE AMÉRICAINE FORMANT CALÈCHE.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION. (680)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le lundi 18 décembre 1882, à une heure, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1883:

- 1^o GROUPE. — Métaux.
- 2^o GROUPE. — Fers et tôles.
- 3^o GROUPE. — Fil de fer.
- 4^o GROUPE. — Charbons.
- 5^o GROUPE. — Ingrédients divers.
- 6^o GROUPE. — Tissus.
- 7^o GROUPE. — Bois divers.
- 8^o GROUPE. — Cuir divers.
- 9^o GROUPE. — Accessoires de sellerie.
- 10^o GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, DAUVERNE. (634)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883.

UNE BELLE MAISON

Située à Brézé,

Actuellement occupée par M. LECOMPTE, notaire.

Cour, servitudes et jardin bien arborés.

S'adresser à M. GAUTIER, propriétaire à Brézé. (650)

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE demande un petit clerc sachant bien lire et écrire.

ON DEMANDE un domestique âgé d'une trentaine d'années.

S'adresser chez M. Louis DUVAN, négociant à Varrains. (626)

LA Réglisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion. 0^o75 dans toutes Pharmacies.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

En vente chez tous les libraires:

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.